

**Compte-rendu du Conseil Communautaire  
Du lundi 16 avril 2012 à 18 heures 30,  
Salle Gabrielle d'Estrées de Coucy le Château  
Auffrique.**

L'an deux mil douze, le seize avril à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du Val de l'Ailette.

M. Thierry LEMOINE, Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes et fait l'appel nominatif des délégués titulaires et suppléants :

24 délégués votants titulaires ou suppléants sur les 26 délégués. Le quorum est atteint.

| Commune                    | DELEGUES TITULAIRES |             |   | Présent | Absent          | DELEGUES SUPPLEANTS |   |  | Présent | Absent | Votant |
|----------------------------|---------------------|-------------|---|---------|-----------------|---------------------|---|--|---------|--------|--------|
|                            |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| <b>BARISIS-AUX-BOIS</b>    |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 1                          | M. BOBO             | François    | X |         | Mme ARMANI      | Françoise           | X |  |         |        |        |
| 2                          | M. PERNAUT          | Guy         | X |         | M. FLAMANT      | Jean                |   |  | X       |        |        |
| <b>BICHANCOURT</b>         |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 3                          | M. DECOOL           | Michel      | X |         | M. THUILLIER    | Jean-Jacques        | X |  |         |        |        |
| 4                          | M. FERRANDIERE      | Jean-Noël   | X |         | M. MANNE        | René                |   |  |         | EXC    |        |
| <b>CHAMPS</b>              |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 5                          | M. CREPEAUX         | Pascal      |   | X       | M. BOLLIOT      | Laurent             | X |  |         |        | X      |
| <b>COUCY-LA-VILLE</b>      |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 6                          | M.VAGNIEZ           | Roger       | X |         | M.LEFEVRE       | Philippe            | X |  |         |        |        |
| <b>COUCY-LE-CHATEAU</b>    |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 7                          | M. DUMINIL          | Jack        | X |         | M. DAUCHELLE    | Patrice             | X |  |         |        |        |
| 8                          | M.CAUX              | Patrick     | X |         | Mme BENNECEUR   | Stéphanie           |   |  | X       |        |        |
| 9                          | Mme LECAUX          | Luminita    | X |         | Mme CHICHMANIAN | Patricia            |   |  | X       |        |        |
| <b>CRECY-AU-MONT</b>       |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 10                         | M. GILLIARD         | Henri       |   | EXC     | M. FLAMANT      | Léon                | X |  |         |        | X      |
| <b>FOLEMBRAY</b>           |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 11                         | Mme PETIT           | Franciane   | X |         | M. POITOU       | Xavier              |   |  | X       |        |        |
| 12                         | M. CORDIER          | Denis       | X |         | M. HOTTIN       | Bernard             | X |  |         |        |        |
| 13                         | M. DEREUDRE         | Serge       | X |         | M. MEY          | James               | X |  |         |        |        |
| <b>GUNY</b>                |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 14                         | M SMORAG            | Henri       | X |         | M. LAFRANCAISE  | Daniel              |   |  | X       |        |        |
| <b>JUMENCOURT</b>          |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 15                         | M. MARTIN           | Jacques     | X |         | Mme TUST        | Sabine              |   |  |         | EXC    |        |
| <b>LANDRICOURT</b>         |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 16                         | M. WARNIER          | Eddy        | X |         | M. LETOFFE      | Didier              |   |  |         | X      |        |
| <b>LEUILLY-SOUS-COUCY</b>  |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 17                         | Mme BASDEVANT       | Anne Marie  | X |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| <b>PONT-SAINT-MARD</b>     |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 18                         | M. COOREVITS        | Jean Michel | X |         | Mme PIERRET     | Anne Marie          | X |  |         |        |        |
| <b>QUINCY-BASSE</b>        |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 19                         | M. TURQUIN          | Guy         |   | X       | M. LOTH         | André               |   |  |         | X      |        |
| <b>SAINT-AUBIN</b>         |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 20                         | M. PHILIPON         | Benoît      | X |         | M. CARBONNIER   | Michel              | X |  |         |        |        |
| <b>SAINT-PAUL-AUX-BOIS</b> |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 21                         | M. LECLERCQ         | Jean-Marie  | X |         | Mme LARDE       | Marie-France        |   |  |         | EXC    |        |
| <b>SELENS</b>              |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 22                         | M. NICPON           | Guy         |   | X       | M. CHEVREUX     | Bernard             |   |  |         | X      |        |
| <b>SEPTVAUX</b>            |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 23                         | M. LAUTOUT          | Christophe  | X |         | M. CAVELIER     | Marc                |   |  |         | EXC    |        |
| <b>TROSLY-LOIRE</b>        |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 24                         | M. LEMOINE          | Thierry     | X |         | M. LOUIS        | Daniel              |   |  |         | X      |        |
| 25                         | Mme GIRARD          | Betty       | X |         | M. THEVENIN     | Jean                | X |  |         |        |        |
| <b>VERNEUIL-SOUS-COUCY</b> |                     |             |   |         |                 |                     |   |  |         |        |        |
| 26                         | M. CORNILLE         | Roger       | X |         | M. SEPPE        | Bernard             | X |  |         |        |        |

arrivée en cours

départ en cours

## Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 05/12/2011
2. ALSH du mercredi : Tarifs à la demi-journée
3. Budget ANC : Approbation du Compte administratif
4. Budget ANC : Approbation du Compte de gestion 2011
5. Budget ANC : Affectation du résultat
6. Budget ANC : Approbation du Budget Primitif 2012
7. Budget OM : Approbation du Compte administratif
8. Budget OM : Approbation du Compte de gestion 2011
9. Budget OM : Affectation du résultat
10. Budget OM : Approbation du Budget Primitif 2012
11. Attribution de compensation 2012 de la TP
12. Budget Principal : Approbation du Compte administratif
13. Budget Principal : Approbation du Compte de gestion 2011
14. Budget Principal : Affectation du résultat
15. Budget Principal : Vote des quatre taxes
16. Budget Principal : Approbation du Budget Primitif 2012
17. Questions diverses

Le Président procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Denis CORDIER est élu.

Le président reprend l'ordre du jour.

### **1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 5 décembre 2011**

Le Président demande aux délégués du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du 05 décembre 2011 qui leur a été envoyé.

Aucune remarque sur le contenu du compte-rendu n'est formulée.

Le compte-rendu du CC du 05 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité

M Bobo fait remarquer que le compte rendu du CC du 5 décembre 2011 a été transmis tardivement par rapport au délai légal d'affichage.

M Lemoine s'en excuse et demande à l'assemblée si la transmission du compte-rendu par courriel convient. L'assemblée accepte de recevoir les comptes rendus par courriel.

### **2. ALSH du mercredi : Tarifs à la demi-journée**

*Arrivée de Mme Lecaux, Coucy le Château*

Concernant l'ALSH du mercredi en particulier mais également d'une manière générale, M le Président explique qu'il est nécessaire d'avoir plus de souplesse dans nos modes d'accueil et donc de facturation. Il propose à l'assemblée de permettre parfois l'accueil à la demi-journée et donc de fixer le tarif à appliquer à la demi-journée. Il propose que ce tarif soit égal à 50% du tarif journalier donc comme suit :

| Quotient Familial | Tarif Journalier | Tarif ½ Journée |
|-------------------|------------------|-----------------|
| 0-450             | 3,00 €           | 1,50 €          |
| 451-550           | 3,50 €           | 1,75 €          |
| 551-650           | 4,00 €           | 2,00 €          |
| 651-750           | 6,00 €           | 3,00 €          |
| +751              | 6,50 €           | 3,25 €          |

Le président précise également que, concernant les ALSH du mercredi, vu la période restant à couvrir, vu le peu de demande des parents et étant donné le départ de Thomas Wozniak, la mise en place des mercredis n'interviendra qu'à partir de septembre 2012.

Suite à l'exposé à cet exposé, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le tarif susvisé pour les fréquentations possible à la demi-journée.
- d'autoriser, le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

### **3. Budget ANC : Approbation du Compte administratif**

M CORDIER 1<sup>er</sup> Vice Président en charge des finances présente à l'assemblée le compte administratif 2011 détaillé par article et chapitre en comparaison avec le BP 2011. A l'issue de cette présentation, et en l'absence de questions, le compte administratif est mis au vote.

M LEMOINE, président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, présidant alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget ANC de l'exercice 2011, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Ainsi le Conseil Communautaire, en l'absence de M Lemoine prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **INVESTISSEMENT :**

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Dépenses                                | 175,41 € |
| Recettes                                | 0 €      |
| Résultat déficitaire de l'exercice 2011 | 175,41 € |
| Résultat de l'exercice 2010             | 0 €      |
| Restes à réaliser en recettes           | 0 €      |
| Restes à réaliser en dépenses           | 0 €      |
| Résultat déficitaire cumulé 2010-2011   | 175,41 € |

#### **FONCTIONNEMENT :**

|                                         |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| Dépenses                                | 63 357,92 € |
| Recettes                                | 26 818,20 € |
| Résultat déficitaire de l'exercice 2011 | 36 539,72 € |
| Résultat déficitaire de l'exercice 2010 | 22 014,40 € |
| Restes à réaliser en recettes           | 0 €         |
| Restes à réaliser en dépenses           | 0 €         |
| Résultat déficitaire cumulé             | 58 554,12 € |

Soit un résultat déficitaire total des deux sections de 58 729,53 €

Et à l'unanimité

- Approuve ce compte administratif 2011,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Suite au vote, M Bobo demande à partir de quand le budget ANC deviendra-t-il excédentaire.

M Le Président et M Cordier expliquent qu'il est normal que le budget ANC soit déficitaire car le service n'a qu'un an et demi de fonctionnement et que les recettes ne sont que partiellement perçues. Il sera vu ultérieurement que le Budget Primitif 2012 prévoit un retour à l'équilibre.

M Le Président rajoute que la création du SPANC constituait une obligation réglementaire et que la prise en charge de ce dernier au niveau intercommunal sans transfert d'aucune sorte est une bonne chose pour les municipalités.

#### **4. Budget ANC : Approbation du Compte de gestion 2011**

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente à l'assemblée le compte de gestion 2011 lequel dans sa page 23 résume de façon synthétique les résultats de l'exercice 2011 (Cf. tableau ci-dessous).

|                                       | <i>SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT</i> | <i>SECTION DE<br/>FONCTIONNEMENT</i> | <i>TOTAL DES SECTIONS</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| <i>RECETTES</i>                       |                                     |                                      |                           |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 3 500,00                            | 109 692,40                           | 113 192,40                |
| Titres de recettes émis (b)           | 0,00                                | 27 192,60                            | 27 192,60                 |
| Réductions de titres (c)              | 0,00                                | 374,40                               | 374,40                    |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 0,00                                | 26 818,20                            | 26 818,20                 |
| <i>DÉPENSES</i>                       |                                     |                                      |                           |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 3 500,00                            | 109 692,40                           | 113 192,40                |
| Mandats émis (f)                      | 175,41                              | 63 357,92                            | 63 533,33                 |
| Annulations de mandats (g)            | 0,00                                | 0,00                                 | 0,00                      |
| Dépenses nettes (h = f - g)           | 175,41                              | 63 357,92                            | 63 533,33                 |
| <i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>         |                                     |                                      |                           |
| (d - h) Excédent                      |                                     |                                      |                           |
| (h - d) Déficit                       | 175,41                              | 36 539,72                            | 36 715,13                 |

Ces résultats étant en tout point conforme avec ceux du compte administratif, le détail ayant été vérifié par les services, le Président propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

#### **5. Budget ANC : Affectation du résultat**

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2011. Il convient maintenant de décider de l'affectation de ces résultats

Le président propose à l'assemblée

- D'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
  - Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté : 175,41 €
  - Ligne 002 – Déficit de fonctionnement reporté : 58 554,12 €
- De reprendre, cette affectation au budget primitif 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

#### **6. Budget ANC : Approbation du Budget Primitif 2012**

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des Finances présente et commente le budget annexe primitif de l'année 2012 détaillé.

Au global, celui-ci se résume comme suit :

- 128 087 € de dépenses de fonctionnement
- 128 087 € de recettes de fonctionnement
  
- 175,41 € de dépenses d'investissement
- 175,41 € de recettes d'investissement

Ce budget a été établi après reprise, pour chacune des sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'année précédente.

Suite à la présentation, M Cordier indique que le budget ANC trouve son équilibre en 2012 sans financement du budget principal, puisque 2010 et 2011 constituaient les années de démarrage de ce dernier

Monsieur le Président présente au vote ce budget avec un contrôle des opérations budgétaires et comptables au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2012 :
  - par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - par chapitre pour la section d'investissement
- Emet un vote global favorable au budget 2012,
- Autorise, le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

## **7. Budget OM : Approbation du Compte administratif**

M CORDIER 1<sup>er</sup> Vice Président en charge des finances présente à l'assemblée le compte administratif 2011 détaillé par article et chapitre en comparaison avec le BP 2011. A l'issue de cette présentation, et en l'absence de questions, le compte administratif est mis au vote.

M LEMOINE, président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, présidant alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget OM de l'exercice 2011, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Ainsi le Conseil Communautaire, en l'absence de M Lemoine prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **INVESTISSEMENT :**

|                                          |             |
|------------------------------------------|-------------|
| Dépenses                                 | 9 529,50 €  |
| Recettes                                 | 12 578,00 € |
| Résultat excédentaire de l'exercice 2011 | 3 048,50 €  |
| Résultat excédentaire de l'exercice 2010 | 1 075,55 €  |
| Restes à réaliser en recettes            | 0 €         |
| Restes à réaliser en dépenses            | 0 €         |
| Résultat excédentaire cumulé 2010-2011   | 4 124,05 €  |

## FONCTIONNEMENT :

|                                                 |              |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Dépenses                                        | 701 180,21 € |
| Recettes                                        | 762 769,60 € |
| Résultat excédentaire de l'exercice 2011        | 61 589,39 €  |
| Résultat excédentaire cumulé de l'exercice 2010 | 188 197,70 € |
| Restes à réaliser en recettes                   | 0 €          |
| Restes à réaliser en dépenses                   | 0 €          |
| Résultat excédentaire cumulé                    | 249 787,09 € |

Soit un résultat excédentaire total des deux sections de 253 911,14 €

Et à l'unanimité

- Approuve ce compte administratif 2011,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **8. Budget OM : Approbation du Compte de gestion 2011**

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente à l'assemblée le compte de gestion 2011 lequel dans sa page 23 résume de façon synthétique les résultats de l'exercice 2011 (Cf. tableau ci-dessous).

|                                       | <i>SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT</i> | <i>SECTION DE<br/>FONCTIONNEMENT</i> | <i>TOTAL DES SECTIONS</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                                     |                                      |                           |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 69 229,50                           | 908 597,70                           | 977 827,20                |
| Titres de recettes émis (b)           | 12 578,00                           | 773 774,20                           | 786 352,20                |
| Réductions de titres (c)              | 0,00                                | 11 004,60                            | 11 004,60                 |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 12 578,00                           | 762 769,60                           | 775 347,60                |
| <b>DÉPENSES</b>                       |                                     |                                      |                           |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 69 229,50                           | 908 597,70                           | 977 827,20                |
| Mandats émis (f)                      | 9 529,50                            | 701 830,92                           | 711 360,42                |
| Annulations de mandats (g)            | 0,00                                | 650,71                               | 650,71                    |
| Dépenses nettes (h = f - g)           | 9 529,50                            | 701 180,21                           | 710 709,71                |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                                     |                                      |                           |
| (d - h) Excédent                      | 3 048,50                            | 61 589,39                            | 64 637,89                 |
| (h - d) Déficit                       |                                     |                                      |                           |

Ces résultats étant en tout point conforme avec ceux du compte administratif, le détail ayant été vérifié par les services, le Président propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

## **9. Budget OM : Affectation du résultat**

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2011. Il convient maintenant de décider de l'affectation de ces résultats

Le président propose à l'assemblée

- D'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
  - Ligne 001 - Excédent d'investissement reporté : 4 124,05 €
  - Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 249 787,09 €
- De reprendre, cette affectation au budget primitif 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

## **10. Budget OM : Approbation du Budget Primitif 2012**

*Arrivée de Mme Tourigny maire de Guny*

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des Finances présente et commente le budget annexe primitif de l'année 2012 détaillé.

Au global, celui-ci se résume ainsi :

- 964 787 € de dépenses de fonctionnement
- 964 787 € de recettes de fonctionnement
  
- 123 426 € de dépenses d'investissement
- 123 426 € de recettes d'investissement

Ce budget a été établi après reprise, pour chacune des sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'année précédente.

Suite à la présentation, M Philippon demande quelles sont les décisions prises concernant l'achat du véhicule.

M Cordier répond que cet achat est prévu au budget primitif mais que le type de véhicule sera défini en commission ordures ménagère, aujourd'hui rien n'est décidé. Dans un premier temps la commission devra arrêter son choix à savoir un véhicule dit propre ou un véhicule classique neuf ou d'occasion.

M Philippon signale que si le budget investissement est validé en l'état, cela permet à la Communauté de Communes de réaliser cette opération d'investissement.

M Cordier répète que le travail est à faire en commission. La proposition qui émergera de ce travail sera ensuite présentée, pour validation en Conseil Communautaire.

M le Président fait remarquer que malgré l'augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et de la TVA la facturation des ordures ménagères ne cessent de baisser depuis 2007. Ce fait relate la bonne gestion du budget ordures ménagères

M Cordier rappelle que le gouvernement a mis en place la TGAP pour financer les actions du Grenelle de l'environnement.

M le Président ajoute que dans une certaine mesure, plus on trie et moins on paiera d'où l'importance de continuer nos efforts.

M Bobo dit que les concitoyens passent à côté de ce genre d'information et qu'il faut plus communiquer sur ce point notamment par le biais des factures.

Mme Armani propose qu'une facture fac-similé de ce qu'aurait dû payer les familles sans les diminutions soit réalisée.

Mme L'Escop chargée des Ordures Ménagères ajoute qu'une double page consacrée aux OM paraîtra dans le prochain numéro de l'Ailette.

Mme Armani propose de mettre en place une facture détaillée faisant apparaître les charges et taxes pour que les familles se rendent compte du coût de traitement des OM par rapport au montant qui leur est facturé.

Monsieur le Président présente au vote ce budget avec un contrôle des opérations budgétaires et comptables au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2012 susvisé:
  - par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - par chapitre pour la section d'investissement
- Emet un vote global favorable au budget primitif 2012 susvisé,
- Autorise, le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes

## **11. Attribution de compensation 2012 de la TP**

M le Président propose à l'assemblée de reconduire les mêmes reversements qu'en 2010 et 2011 pour 2012.

M Coorevits demande : A l'origine ce processus était prévu sur combien de temps ?

M Cordier répond qu'il faut réunir la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour changer le processus de reversement aux communes. Réunir la CLECT aujourd'hui sans vision plus claire n'a pas d'intérêt.

M le Président ajoute que lorsque les dotations concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Cotisation Foncière des Entreprises seront bien déterminées alors on pourra faire le bilan.

Mme Dégardin complète en signalant que la réforme de la TP a mis en place différents mécanismes avec de nouvelles dotations IFRER, CVAE, part départementale de la Taxe d'habitation et autres mais que seule la Cotisation Foncière des Entreprises fait apparaître des bases. Celles-ci n'ont plus rien de comparable avec les bases de TP et ne peuvent pas servir pour les remplacer dans le calcul de l'attribution de compensation.

M Coorevits demande alors combien de temps cela va prendre ?

M Caux fait remarquer que la CCVA a forcément perçu une recette supérieure par rapport aux années précédentes puisque même si les taux sont les mêmes, les bases augmentent chaque année. La différence a été encaissée par la Communauté de Communes. Il ajoute que la part n'a déjà pas été compensée en 2011 et qu'elle ne le sera pas non plus en 2012.

M le Président rétorque qu'en 2012 la Communauté de Communes percevra 8 000 euros de moins qu'en 2011.

M Caux réplique que si on n'avait pas voté la TPU on aurait plus de compensation au niveau communal.

M Cordier précise que lorsque la décision de passer en TPU Mixte a été votée, personne ne savait qu'elle allait disparaître. Il dit qu'il faut attendre 2013 pour faire les calculs précis car si nous calculons sur des estimations c'est au risque de devoir reprendre de l'argent aux communes au moment du bilan.

A l'issue de ce débat, M le Président invite à l'assemblée à passer au vote. M Caux se prononce contre.

La proposition du président est acceptée à l'unanimité moins une voix



## **12. Budget Principal : Approbation du Compte administratif**

M CORDIER 1<sup>er</sup> Vice Président en charge des finances présente à l'assemblée le compte administratif 2011 détaillé par article et chapitre en comparaison avec le BP 2011. A l'issue de cette présentation, et en l'absence de questions, le compte administratif est mis au vote.

M LEMOINE, président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, présidant alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget principal de l'exercice 2011, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Ainsi le Conseil Communautaire, en l'absence de M Lemoine prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **INVESTISSEMENT :**

|                                          |              |
|------------------------------------------|--------------|
| Dépenses                                 | 242 358,53 € |
| Recettes                                 | 339 227,35 € |
| Résultat excédentaire de l'exercice 2011 | 96 868,82 €  |
| Résultat déficitaire de l'exercice 2010  | 58 988,43 €  |
| Restes à réaliser en recettes            | 61 563,00 €  |
| Restes à réaliser en dépenses            | 6 720,00 €   |
| Résultat excédentaire cumulé 2010-2011   | 92 813,39 €  |

### **FONCTIONNEMENT :**

|                                                 |                |
|-------------------------------------------------|----------------|
| Dépenses                                        | 2 609 152,67 € |
| Recettes                                        | 2 716 355,69 € |
| Résultat excédentaire de l'exercice 2011        | 107 203,02 €   |
| Résultat excédentaire cumulé de l'exercice 2010 | 1 032 404,42 € |
| Restes à réaliser en recettes                   | 0 €            |
| Restes à réaliser en dépenses                   | 0 €            |
| Résultat excédentaire cumulé                    | 1 139 607,44 € |

Soit un résultat excédentaire total des deux sections de 1 232 420,83€

2 - Et à l'unanimité

- Approuve ce compte administratif 2011,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Suite au vote, M Caux constate la faiblesse des réalisations d'investissement par rapport au budget prévu. Cette situation est dommageable car difficile à gérer, de plus les gros investissements non réalisés seront peut-être abandonnés faute de commencement.

M Cordier réplique que la programmation anticipée des investissements n'altère pas la capacité d'investissement 2012. La commission des finances devra prendre les décisions en termes de gestion des priorités et des choix politiques.

M le Président précise que dire qu'on investi pas assez n'est pas correct, on investi en fonction des besoins. Par exemple, concernant le nouveau siège de la CCVA il faut trouver la solution et ce n'est pas évident mais quand on investi on prend le temps des décisions pour éviter les erreurs. Prenons aussi le cas de la Ribambelle pour lequel les nouvelles lois augmentent considérablement le coût prévisionnel du projet

Départ de M Thuillier, Bichancourt.

M Caux rétorque que la réflexion est trop longue

M Bobo approuve la remarque de M Caux et ajoute qu'à trop trainer on perd l'occasion d'évoluer.

### **13. Budget Principal : Approbation du Compte de gestion 2011**

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente à l'assemblée le compte de gestion 2011 lequel dans sa page 23 résume de façon synthétique les résultats de l'exercice 2011 (Cf. tableau ci-dessous).

|                                       | <i>SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT</i> | <i>SECTION DE<br/>FONCTIONNEMENT</i> | <i>TOTAL DES SECTIONS</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                                     |                                      |                           |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 1 038 919,68                        | 3 704 433,42                         | 4 743 353,10              |
| Titres de recettes émis (b)           | 339 227,35                          | 2 717 730,01                         | 3 056 957,36              |
| Réductions de titres (c)              | 0,00                                | 1 374,32                             | 1 374,32                  |
| Recettes nettes (d = b - c)           | 339 227,35                          | 2 716 355,69                         | 3 055 583,04              |
| <b>DÉPENSES</b>                       |                                     |                                      |                           |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 1 038 919,68                        | 2 773 447,40                         | 3 812 367,08              |
| Mandats émis (f)                      | 242 358,53                          | 2 609 920,96                         | 2 852 279,49              |
| Annulations de mandats (g)            | 0,00                                | 768,29                               | 768,29                    |
| Dépenses nettes (h = f - g)           | 242 358,53                          | 2 609 152,67                         | 2 851 511,20              |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                                     |                                      |                           |
| (d - h) Excédent                      | 96 868,82                           | 107 203,02                           | 204 071,84                |
| (h - d) Déficit                       |                                     |                                      |                           |

Ces résultats étant en tout point conforme avec ceux du compte administratif, le détail ayant été vérifié par les services, le Président propose à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

### **14. Budget Principal : Affectation du résultat**

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2011. Il convient maintenant de décider de l'affectation de ces résultats

Le président propose à l'assemblée

- D'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
  - Ligne 001 - Excédent d'investissement reporté : 92 813,39 €
  - Ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 139 607,44 €
- De reprendre, cette affectation au budget primitif 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve cette proposition.

## 15. Budget Principal : Vote des quatre taxes

M le Président rappelle la variation des taux d'imposition depuis 2006 (ceux de 2010 ont été calculés par les services fiscaux suite à la réforme de la Taxe Professionnelle)

|                                     | Taux 2009<br>inchangés<br>depuis 2006 | Taux 2010<br><b>revalorisés</b> | Taux 2011     |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Taxe Habitation                     | 5,42%                                 | 12,64%                          | 12,64%        |
| Foncier Bâti                        | 6,94%                                 | 6,94%                           | 6,94%         |
| Foncier Non Bâti                    | 10,74%                                | 12,08%                          | 12,08%        |
| Taux TP Puis Taux relais            | <b>9,79%</b>                          | <b>supprimé</b>                 |               |
| Cotisation Foncière des Entreprises |                                       | <b>20,68%</b>                   | <b>20,68%</b> |

Pour 2012, sur la base des données fournies par les services fiscaux, les recettes prévisionnelles en cas de maintien des Taux de 2011 seraient les suivantes :

|                                                         | Taux rebasés<br>2010-2011-<br>2012 | Produit Réels 2011<br>Etat 1259 FPU | Bases prev<br>2012 | Produit prev<br>Etat 1259 FPU<br>2012 |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Taxe Habitation                                         | 12,64%                             | 746 478,33 €                        | 6 095 000          | 770 408,00 €                          |
| Taux de Foncier Bâti                                    | 6,94%                              | 291 415,67 €                        | 4 350 000          | 301 890,00 €                          |
| Taux de Foncier Non Bâti                                | 12,08%                             | 76 850,91 €                         | 648 100            | 78 290,48 €                           |
| Cotisation Foncière des Entreprises                     | 20,68%                             | 125 962,00 €                        | 624 300            | 129 105,24 €                          |
| <b>Produits des taxes</b>                               |                                    | <b>1 240 706,90 €</b>               |                    | <b>1 279 693,72 €</b>                 |
| Allocation compensatrice Taxe Habitation Départementale |                                    | 60 378,00 €                         |                    | 61 700,00 €                           |
| Allocation compensatrice Foncier non bâti               |                                    | 281,00 €                            |                    | 362,00 €                              |
| Réduction des bases des créations d'établissement       |                                    | 337,00 €                            |                    | 380,00 €                              |
| Dotation unique spécifique                              |                                    | 1 721,00 €                          |                    | 1 439,00 €                            |
| Taxe additionnelle au non bâti                          |                                    | 5 645,00 €                          |                    | 5 839,00 €                            |
| Cotisation sur la Valeur Ajoutée part EPCI              |                                    | 138 243,00 €                        |                    | 131 848,00 €                          |
| IFER station radioélectrique                            |                                    | 8 160,00 €                          |                    | 8 688,00 €                            |
| <b>Produits Totaux</b>                                  |                                    | <b>1 455 471,90 €</b>               |                    | <b>1 489 949,72 €</b>                 |
| <b>Prélèvement FNGIR</b>                                |                                    | <b>- 320 944,00 €</b>               |                    | <b>- 320 944,00 €</b>                 |
| <b>Produits totaux CCVA</b>                             |                                    | <b>1 134 527,90 €</b>               |                    | <b>1 169 005,72 €</b>                 |

Sur la base de ces prévisions, le Président propose donc à l'assemblée de garder pour 2012 les mêmes taux d'imposition qu'en 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve cette proposition.

## **16. Budget Principal : Approbation du Budget Primitif 2012**

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des Finances présente et commente le budget principal primitif de l'année 2012 détaillé.

Au global, celui-ci se résume comme suit :

### **Fonctionnement**

- 2 830 054 € de dépenses
- 3 976 097 € de recettes

### **Investissement**

- 593 925,39 € de dépenses
- 593 925,39 € de recettes

Ce budget a été établi après reprise, pour chacune des sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'année précédente.

### **Un débat s'installe concernant d'abord le budget de fonctionnement :**

Dans l'objectif de réduire l'évasion scolaire et de conserver les classes, M le Président propose un budget primitif 2012 incluant la création d'une restauration scolaire à Bichancourt et Barisis aux Bois. Dans un premier temps, nous ferons un essai de septembre à décembre 2012.

M Bobo demande quelles dépenses sont prévues au compte 6237-Publication ?

M le Président répond que les 19 000 euros de l'article Publication sont principalement destinés à couvrir les dépenses liées à la communication du Val de l'Ailette : projet de territoire, Tourisme Ecoles...

Mme Dégardin donne le détail : 13 000 euros pour la production du journal l'Ailette, 3 000 euros pour le projet de territoire et le reste dédié au bilan d'activité.

M Bobo indique ensuite que le montant dédié au Fête et Cérémonie lui paraît faible par rapport à la volonté de valoriser le Tourisme.

M Cordier explique que 120 000 euros sont consacrés au Tourisme.

M Bobo demande du détail sur la différence entre le Compte Administratif 2011 et le Budget Primitif 2012 concernant l'article dédié à la Maintenance.

Mme Dégardin explique qu'une grande partie des dépenses de cet article concerne les contrats de maintenance des logiciels, de l'ENR et les dépannages informatiques.

### **D'autres questions sont ensuite posées sur le budget d'investissement :**

M le Président indique qu'il faut revoir le projet de création d'une nouvelle crèche car la réglementation ayant changé la solution de construction sur Trosly-Loire est abandonnée car trop excessive : 600 000 euros. De plus les demandes de subventions ont été réalisées avant le changement de réglementation et sont donc basées sur le chiffre initial de 400 000 euros.

*M Dumont entre dans la salle à 20h21.*

M le Président propose donc de modifier le projet initial visant à la construction d'une structure neuve sur Trosly par une réhabilitation et une mise en conformité de la crèche actuelle située à Verneuil-Sous-Coucy. Cette dernière est certes excentrée sur le territoire mais fonctionne bien. Il précise que les subventions sont acquises mais il faut maintenant aller vite pour ne pas perdre la subvention FRAPP.

Il ajoute que la réhabilitation sera moins onéreuse qu'une construction et qu'il faut conserver notre capacité à emprunter pour la réalisation des pôles scolaires.

Mme Petit indique que l'éventuelle intégration de Blérancourt apportera de nouvelles possibilités.

Comme signalé en fin d'année 2011, 2012 sera consacré aux études afin d'être prêt pour réaliser les travaux sur 2013 si les banques prêtent à des conditions compatibles avec nos capacités de financement.

M le Président ajoute que tous les petits investissements « classiques » seront réalisés mais concernant les gros projets il est préférable d'attendre car le contexte financier et les relations avec les banques sont trop incertains.

M Caux fait remarquer qu'encore une fois il faut attendre et que les 200 000 euros budgétés pour la Ribambelle ne seront pas dépensés en 2012. Les projets manquent d'ambition, ce qui n'a pas été réalisé en 2011 mène au constat de devoir abandonner certains gros projets d'investissement, cela fait 10 ans que l'on réfléchit.

M Cordier dit qu'il faut adapter les projets à notre capacité d'endettement.

M Caux rétorque que l'endettement est nul.

M Cordier réplique que cela relève de décision stratégique à prendre à un moment donné, aujourd'hui la réalisation de tous les projets est inenvisageable, il faut attendre 2013 car actuellement il y a trop d'incertitudes.

M Bobo propose de faire le tri dans les dossiers

M Cordier lui répond que c'est fait mais qu'il faut avoir une vision plus sereine pour engager la réalisation des pôles scolaires.

M Dumont intervient pour préciser que le Conseil Général n'a pas baissé les subventions aux collectivités locales en 2012.

M Cordier ajoute qu'on ne sait pas si le département et la région pourront toujours accompagner les projets.

M le Président fait remarquer qu'il y a beaucoup d'espoir dans les communes puisque la programmation CDDL est à 300%, il y a beaucoup d'incertitude concernant les subventions qui avant pouvaient aller jusqu'à 80%.

M Cordier indique que 1,4 millions sont consacrés au fonctionnement du scolaire et du pôle jeunesse.

M Bobo demande précision concernant les 40 000 € du tourisme.

M Caux répond qu'il s'agit d'une dépense liée à l'étude et la réalisation d'un Office du Tourisme Intercommunautaire dont la mise en place est prévu sur 2013

M Cordier ajoute qu'une subvention de 37 000€ est accordée pour cette étude.

M Bobo ajoute qu'il y a encore 20 000 € de dédié à une étude pour la réalisation du siège de la CCVA.

M le Président rappelle la nécessité de faire des études pour la mise en œuvre des travaux.

M Caux ajoute qu'en 2011 une étude a déjà été faite et on recommence, il ajoute être convaincu que le site des Michettes après réhabilitation reste le meilleur endroit pour le nouveau siège.

M Philippon approuve la remarque de M Caux.

M Bobo ajoute qu'une réhabilitation de ce site engagerait moins de dépenses.

M Cordier est d'accord sur le fait que les études coûtent cher, cela dit elles restent indispensables, il faut apporter des éléments au Conseil Communautaire. Le cumul des études peut-être mal perçu, la réflexion doit s'orienter sur le projet de territoire La réhabilitation des Michettes n'est pas un projet fermé, si la réalité économique nous mène là bas.

Mme Armani évoque l'expérience de l'USEDA qui a construit un bâtiment HQE pour lequel le retour sur investissement n'est pas à la hauteur des espérances.

M Dumont intervient en indiquant qu'au vu du montant du loyer du siège, la municipalité de Coucy le Château ne s'enrichit pas sur le dos de la CCVA. Il ajoute qu'il n'est pas opposé à vendre le siège actuel à la CCVA qui pourrait agrandir

M Bobo demande des précisions sur le montant prévu en étude pour les pôles scolaires

M le Président lui répond qu'il s'agit du reste à payer de l'étude de la SEDA débutée en 2011.

M Bobo indique que la création des pôles scolaire n'empêchera pas l'inspection académique de supprimer des postes, qu'au contraire cela sera plus facile.

M Cordier rétorque que les pôles scolaires sont censés ramener 105 élèves sur le territoire. Avec plus de service on obtient plus de population. Les études sont nécessaires pour donner une vision, il répète la difficulté actuelle à emprunter et donc à investir.

Mme Armani fait remarquer que toutes les aides perçues pour ses études auraient pu servir à autre chose.

M Cordier lui répond que non car ces aides sont dédiées spécifiquement aux frais d'étude.

Monsieur le Président présente au vote ce budget avec un contrôle des opérations budgétaires et comptables au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

M Caux, Mme Lecaux, M Bobo et Mme Armani s'abstiennent

Le budget général primitif 2012 est donc approuvé à 21 voix POUR et 3 ABSTENTIONS. En effet Mme Armani est suppléante non votante en l'occurrence puisque M Pernaut titulaire est présent.

## **17. Questions diverses**

M Vagniez informe l'assemblée sur la randonnée prévu le 13 mai 2012 et sur la réalisation d'un circuit équestre.

M le Président donne la date du prochain conseil communautaire fixé au 14 mai 2012.

M le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.

M Bobo répond être surpris que la CCVA possède la compétence restauration scolaire mais pas garderie. Qu'il n'était pas au courant et qu'il vient juste de le découvrir.

Il pense nécessaire que la CCVA prenne tout ou rien car cela est compliqué de savoir qui fait quoi. C'est pareil pour les bâtiments.

M Lemoine fait remarquer qu'il y a quelques années l'assemblée communautaire était souvent contre la prise de nouvelles compétences.

M Philippon confirme et fait remarquer que l'ancienne municipalité de Barisis représentée par Mme Geais faisait un tollé dès que la CCVA proposait de se saisir d'une compétence. Il appelle M Bobo à un peu moins de virulence.

M le Président ajoute que les compétences sont déclinées en actions de façon précise. Il demande aux membres de l'assemblée s'ils savent que la CCVA a la compétence bâtiments sportifs. Il précise alors que cette compétence est restreinte et ne s'exerce que pour le Gymnase.

M le Président rappelle que la liste des compétences détenues par la CCVA est disponible sur le site internet.

Mme Armani reprend la parole pour mieux formuler le reproche qui est fait : personne ne les a averti que la garderie ce n'était pas la CCVA.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.**

**Les extraits des délibérations seront transmis en Préfecture en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.**

**Le Secrétaire de séance  
Denis CORDIER**



**Le Président  
Thierry LEMOINE**

